

No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 28 JUIN 2023 À 19 H. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE LAURENCE MARTEL, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe.

2023/06-17

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2023/06-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2023/06-19

MAIRE SUPPLÉANT – SIGNATAIRES – MISE À JOUR

CONSIDÉRANT les résolutions 2021/11-08, 2021/12-11, 2022/07-08 et 2022/11-09;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier certaines périodes des nominations du maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1- de procéder à la nomination du maire suppléant aux périodes suivantes :

Gilbert Dupont
Conseiller - district n° 1

1^{er} novembre 2023 au 29 février 2024

Claude Lavoie
Conseiller – district n° 2

1^{er} mars au 30 juin 2024

Yvon Gauthier
Conseiller – district n° 3

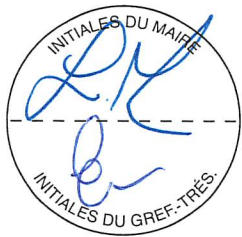
1^{er} juillet 2024 au 28 février 2025

Laurence Martel
Conseillère — district n° 5

1^{er} mars au 31 août 2023
1^{er} mars au 30 avril 2025

Yves Boulianne
Conseiller – district n° 6

1^{er} septembre au 31 octobre 2023
1^{er} mai au 31 octobre 2025



No de résolution
ou annotation

- 2- que le maire suppléant soit autorisé à signer, en l'absence du maire, tous les effets bancaires et documents pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau, et ce, conjointement avec le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe.

2023/06-20

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions.

2023/06-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 05.

Laurence Martel
Mairesse suppléante

Edith Martel
Greffière-trésorière adjointe

Je, Laurence Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.